



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2005-03-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des usages - zone Cm-2**

L'annexe 1 (grille des usages) du Règlement de zonage numéro 513 de l'ex-Municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon à laquelle réfère l'article 4.1, est modifiée par l'ajout à la ligne afférente à la classe d'usages « 44. Éducation » de la lettre « E » pour la zone Cm-2.

Adopté le 7 février 2005

(signé) Jean Garon

---

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 MARS 2005**